

COMMUNE : BAVANS (25550)

N° 19/2009

Nos réf. : CR/JD/MCD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 28/01/2009	L'an deux mil neuf le six février à 18 heures
DATE D’AFFICHAGE : 06/02/2009	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Claire RADREAU , Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 22 Votants : 26</i>	Etaient présents : RADREAU Claire, KNEPPERT Pierre, PETIT Betty, BELZ Christian, PARRAIN Carole, MORENO Christine, MAKSOUD Mourad, MERAUX Jocelyne, MANIAS Marcel, FONTAINE Dalila, JACQUOT Laurent, RENOUX Alain, GRIFFON Pierre, BONNOT Monique, ZEFEL Frédéric, PERRON Danièle, CLAUDON Pierre, JEANNINGROS Samuel, TRAVERSIER Agnès, MOUHOT Marcel, MARC Annie, PAGNOT Pascal
OBJET : <i>Echange terrain Propriété de FAREY ep. MARC Annie AN 126 – AN 130 Champs Chevautraie Et AP n° 289 sur Pertuis Propriété Commune</i>	Formant la majorité des membres en exercice. Excusés : GROSJEAN Laurence, a donné procuration à PARRAIN Carole, GRILLOT Fabienne, a donné procuration à ZEFEL Frédéric, DEMANGEON Michel, a donné procuration à PAGNOT Pascal, MIELLE Claudine, a donné procuration à MOUHOT Marcel. Absente : GARCIA Yamina Mr MANIAS Marcel est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide d’échanger les parcelles de terrain désignées ci-dessous :

Section AN 126 Champs Chevautraie contenance 37 a 33 ca
 Section AN 130 Champs Chevautraie contenance 29 a 76 ca
 Total : 67 a 09 ca

appartenant à : Mme FAREY Annie ep. MARC Roger
 Domiciliée 29 rue des Pommiers à BAVANS (25550)

Contre :
 Section AP 289 sur Pertuis contenance 0 a 60 ca
 appartenant à : Ville de BAVANS.

Cet échange aura lieu avec une soulte au profit de Mme FAREY ep. MARC Annie d’un montant de 10 168 €.

- * Précise en outre que :
 - les services des domaines ont communiqué leur avis (ci-joint)
 - les frais occasionnés par cet échange sont à la charge de la Ville
 - les crédits sont inscrits au Budget Primitif.
- * Désigne Maître PEUGEOT Notaire à Audincourt pour dresser l’acte.
- * Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cet échange.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
 Transmise à la Préfecture le 19/02/09
 Publié le 19/02/09
 DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
 Le Maire



REC 7 2008

TRÉSOR PUBLIC

Montbéliard le 03/03/2008

TRÉSORERIE GÉNÉRALE DE BESANCON



Adresse : 63, quai Veil picentiaresrd
25030 Besançon cedex
Horaires d'ouverture : 8 h 30 à 12 h
Et de 13 h 30 à 17 h (sauf le vendredi 16 h)

Monsieur le Directeur de
l'Agence Foncière du Doubs
28, rue Mégevand
25000 BESANCON

Pour nous joindre :

Caire suivie par : Patrick GOGUELY
Téléphone : 03. 81. 32. 62. 24
Télécopie : 03. 81. 32. 62. 05
Courriel : patrick.goguely@cp.finances.gouv.fr

SOUS-PRÉFECTURE

20 FEV. 2009

MONTBÉLIARD

OBJET : Estimation de terrains situés à BAVANS, prélevés
sur les parcelles cadastrées section AN n°s 126, 129,
130, 131, 138, 139, 144, 145

REF : les vôtres: votre lettre du 05/02/2008
les nôtres: 2008/048 V 181

Monsieur le Directeur,

Par lettre visée en référence, vous m'avez demandé d'estimer des terrains situés à BAVANS lieudit « champs chevautraie », prélevés sur les parcelles dont la désignation, la nature, la contenance, l'inscription actuelle au POS et les propriétaires sont mentionnés dans le tableau ci dessous :

Section	n°	Nature	contenance des parcelles (en m ²)	Superficie des emprises	POS : Zonage actuelle	Propriétaire
AN	126	Terre 03	3733	1950	Nc	Mme MARC
AN	129	Terre 03	2483	1950	Nc	M DORIAN
AN	130	Terre 03	2976	2000	Nc et Nd a	Mme MARC
AN	131	Terre 03	4500	2520	Nc	M MERCIER
AN	138	Terre 03	10240	7425	Nc	M LETONDELLE G
AN	139	Terre 03	3385	3380	Nc	Melle BEUCLER
AN	144	Terre 03	3519	2035	Nc	M LETONDELLE G
AN	145	Terre 03	1821	1080	Nc	Mme CHOPARD
TOTAL			32657	22340		

Par lettre du 21 septembre 2007, France Domaine a évalué ces terrains sur la base d'une valeur unitaire au m² arrêtée à 0,50 € tenant compte du zonage NC en vigueur et de leur situation privilégiée en limite d'une zone 2 NA h en cours d'urbanisation.

Dans le cadre de la future modification du POS prévoyant une zone de loisir incluant des bâtiments, la valeur vénale au m² des terrains en cause peut, après rapprochement avec les prix pratiqués dans la zone 2 Nah voisine, être fixée à 4,14 € hors taxes et droits d'enregistrement.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Cette valeur est donnée pour des terrains estimés libres d'occupation.

La valeur vénale des emprises concernées par ce projet, ressort sur cette base à :

Parcelle d'origine		Emprise à évaluer	Valeurs	
Section	n°	Superficie	unitaire au m ²	Valeur vénale
AN	126	1950	4,14 €	8 073,00 €
AN	129	1950	4,14 €	8 073,00 €
AN	130	2000	4,14 €	8 280,00 €
AN	131	2520	4,14 €	10 433,00 €
AN	138	7425	4,14 €	30 740,00 €
AN	139	3380	4,14 €	13 993,00 €
AN	144	2035	4,14 €	8 425,00 €
AN	145	1080	4,14 €	4 471,00 €
TOTAL		22340		92 488,00 €

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Trésorier Payeur Général
et par délégation,

l'Inspecteur
Patrick GOGUELY